



DEMANDE LICENCE PRECEDEE D'UN ESSAI DE 4 SEANCES
FLL KARATE 0560008



- Les informations relatives aux notices d'assurance et aux garanties complémentaires sont consultables sur : ffkarate.fr

Adresse e-mail du licencié indispensable pour recevoir l'attestation de licence :

M Mme Nom

Prénom

Date de naissance :

Adresse :

Tél 1 :

Tél 2 :

LE SOUSSIGNE DECLARE :

Adhérer à l'assurance « garantie de base accidents corporels » proposée par la FFK.

Régler la somme de 37€ (licence et assurance)

Accepter que mes données personnelles recueillies fassent l'objet d'un traitement informatique par la FFK.

Avoir pris connaissance (affiche club ou ffkarate.fr) des informations relatives : aux assurances et garanties complémentaires et à la validité de la licence, au certificat médical et à la loi du 6 janvier 1978 modifiée « informatique et libertés ».

DATE :

Signature du représentant légal de l'adhérent

Refuser d'adhérer à l'assurance « garantie de base accidents corporels » proposée par la FFK. Dans ce cas, **le soussigné reconnaît avoir été informé des risques encourus par la pratique du karaté et des disciplines associées.**

Accepter que mes données personnelles recueillies fassent l'objet d'un traitement informatique par la FFK.

en conséquence, **ne régler que la licence et pas la somme correspondant à l'assurance**

Avoir pris connaissance (affiche club ou ffkarate.fr) des informations relatives : aux assurances et garanties complémentaires et à la validité de la licence, au certificat médical et à la loi du 6 janvier 1978 modifiée « informatique et libertés ».

DATE :

Signature du représentant légal de l'adhérent

✂ A remettre aux parents de l'adhérent

Modalités de paiement de l'adhésion enfant pour la saison en cours :

COUT TOTAL DE LA SAISON : 120€	Comprenant la CARTE FLL	30€	Si l'adhérent reste après l'essai de 4 séances
	Licence fédérale FFKDA	37€	
	L'intégralité des cours de la saison	53€	

⚠ Au cas où l'enfant abandonne, c'est aux parents de nous en informer. Dans le cas contraire, le 2^{ème} chèque sera systématiquement encaissé.

Calendrier de paiement :

1 ^{er} chèque 30€	Encaissement immédiat	2 ^{ème} chèque 90€	Encaissement au 15 janvier
Les aides dont bénéficient les familles (CAF 45€, PASS SPORT 50€) remplacent le 1^{er} chèque.			
Le montant du 2^{ème} versement est ajusté en conséquence.			

Informations assurance aux licenciés



Site Internet du club :



Site du Foyer Laïque de Lanester





DEMANDE LICENCE PRECEDEE D'UN ESSAI DE 4 SEANCES FLL KARATE 0560008



INFORMATIONS (verso du formulaire de licence fédéral)

VALIDITÉ DE LA LICENCE

La validité de la licence ne pourra être prise en compte que si elle est dûment signée par l'adhérent ou par son représentant légal. Conformément à l'art. 412 du Règlement Intérieur de la FFK, la licence n'est valable qu'après enregistrement informatique par la Fédération. Tout titulaire d'une licence fédérale s'engage à respecter les Statuts et Règlements de la FFK (textes officiels disponibles sur le site ffkarate.fr, rubrique « Statuts et Règlements »).

CERTIFICAT MÉDICAL

En application de la circulaire du 12 septembre 2022 de la FFK, désormais pour les pratiquants mineurs et majeurs, plus aucun certificat médical n'est exigé (sous conditions). Retrouvez toutes les informations dans la rubrique « Certificat médical » sur le site ffkarate.fr

LOI DU 6 JANVIER 1978 « INFORMATIQUE ET LIBERTÉS »

Les informations recueillies sont nécessaires pour votre adhésion. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées exclusivement à la FFK. En application de la loi du 06 janvier 1978, modifiée, dite « Loi Informatique et Libertés », et du Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) du 27 avril 2016, vous bénéficiez d'un droit d'accès à la limitation, d'un droit à la portabilité, d'un droit d'opposition et également d'un droit de profilage.

Pour toute demande concernant l'exercice d'un des droits précités, vous pouvez contacter directement la Fédération à l'adresse suivante : licences@ffkarate.fr

ASSURANCES ET GARANTIES COMPLÉMENTAIRES

Les garanties sont consultables sur le site ffkarate.fr, rubrique « Assurances » ou sur demande écrite auprès de la FFK. Avant la signature de sa demande de licence, l'adhérent doit prendre connaissance des notices d'assurance et du bulletin DéfensePlus FFK.

> Responsabilité civile : l'établissement de la présente licence permet à son titulaire de bénéficier des conditions de l'assurance responsabilité civile souscrite par la FFK.

> Accident corporel : la FFK met en garde le licencié contre les dommages corporels dont il peut être victime à l'occasion de la pratique du karaté ou d'une des disciplines associées. Elle attire son attention sur l'intérêt qu'il a à souscrire une assurance « individuel accident ». L'établissement de la licence permet à son titulaire de bénéficier, s'il le souhaite, des conditions d'assurance « accident corporel » souscrite par la FFK auprès de l'assureur Generali via le courtier WTW.

Le soussigné reconnaît avoir été informé des risques encourus par la pratique du karaté et d'une des disciplines associées pouvant porter atteinte à son intégrité physique. Le soussigné déclare avoir pris connaissance de l'ensemble des garanties telles qu'indiquées dans les notices d'assurance.

La FFK informe le licencié que le prix de la garantie de base « individuelle accident » s'élève à 0,59 € TTC quel que soit l'âge.

> Options complémentaires : le soussigné déclare avoir été informé, conformément à l'article L.321-4 du Code du Sport, dans les notices d'assurance, des possibilités d'extension complémentaires des garanties de base qu'il peut souscrire personnellement auprès de Generali via le courtier WTW. Le bulletin d'adhésion aux garanties complémentaires DéfensePlus FFK est également téléchargeable sur le site ffkarate.fr rubrique « Assurances ».

EN CAS DE SINISTRE